

PARCOURS MÉTIER DATA PROTECTION OFFICER (DPO)

Acquérir l'ensemble des compétences nécessaires aux DPO

5 JOURS, 35 HEURES

FORMATIONS POUR LES
DPO

CODE :
UDCY04

Objectifs de la formation

Assimiler les obligations du RGPD

Cerner le périmètre des missions incombant au Data protection officer

S'outiller pour la mise en œuvre opérationnelle du RGPD

Disposer de la méthodologie pour réaliser un registre des traitements et un PIA

Savoir gérer les relations avec l'autorité de contrôle

Parmi nos formateurs

- BROGLI Marine
Expert Data Privacy,
DPO CONSULTING

Public concernés

- Toute personne devant travailler avec un DPO, ayant été nommé DPO, où pouvant l'être ; Les responsables qualité ; Les auditeurs internes ; Les contrôleurs internes ; Les juristes d'entreprise ; Les chefs de projet informatique

Prérequis

- Si à l'issue de la formation vous désirez passer la certification DPO, deux ans d'expérience professionnelle dans n'importe quelle fonction (hors DPO) seront à justifier.

Tarifs

- Tarif Session en classe virtuelle : 2 560,00 €HT
- Tarif Session en présentiel : 2 720,00 €HT

En partenariat avec DPO Consulting

L'Usine Digitale, en partenariat avec DPO Consulting, vous propose ce parcours de 5 jours pour acquérir les connaissances nécessaires aux Délégués à la Protection des Données. A l'issue de ce parcours, vous serez en mesure de passer la certification si vous le souhaitez. Ce parcours a été conçu par des DPO, pour les DPO (ou les personnes souhaitant le devenir).

MODULE 1 (3h30) Appréhender les notions fondamentales du RGPD

Ce module répond aux exigences du référentiel 2.1, 2.2

Présentation du RGPD

- Contexte d'adoption du règlement
- Objectifs et présentation du règlement
- Champ d'application du règlement
- Distinguer les notions fondamentales

ATELIER Quiz interactif au démarrage de la formation pour évaluer le niveau de connaissance du groupe

Comprendre les acteurs en jeu

- Repérer les acteurs impliqués : les autorités de contrôles, les destinataires, sous-traitants et responsables de données, les personnes concernées
- Identifier les rôles et missions de chaque partie prenante
- Les interactions entre les acteurs

ATELIER Atelier de mind mapping pour cartographier les acteurs

Les six principes clé de la protection des données

- Quelles conditions de licéité des traitements
- Cerner le principe directeur d'accountability

ATELIER Étude de cas sur lequel les participants doivent déterminer les conditions de licéité du traitement

Évaluation du module par QCM

MODULE 2 (3h30) S'approprier le rôle et les missions du Délégué à la Protection des Données (DPO)

Ce module répond aux exigences du référentiel 2.16

Comprendre les conditions de nomination du DPO

- L'histoire du DPO
- Mon organisme doit-il nommer un DPO ?
- La désignation facultative du DPO
- Procédure de désignation du DPO

ATELIER Quiz de validation des acquis

Distinguer l'ensemble des missions et compétences du DPO

- Statut et compétences du DPO
- Quelles vont être mes missions ?
- Quelle organisation pourrais-je mettre en place ?

ATELIER Atelier individuel guidé amorce de feuille de route d'organisation de la gouvernance

Évaluation du module par QCM

MODULE 3 (3h30) Auditer et piloter sa conformité RGPD

Ce module répond aux exigences du référentiel 2.7, 2.8, 2.17

L'audit de mise en conformité au RGPD

- Savoir dérouler un questionnaire d'audit
 - Déterminer les critères d'évaluation
 - Constituer un plan d'action adéquat
-

ATELIER Cas fil rouge en sous-groupe. Les participants sont invités à simuler les interviews sur un cas fictif d'entreprise, créer une analyse d'écart

Maintenir la conformité dans le temps

- Le pilotage de la gouvernance RGPD
 - Le Privacy by design dans les nouveaux projets
 - Faire adhérer les collaborateurs au projet
-

ATELIER Cas fil rouge en sous-groupe : créer la gouvernance associée au pilotage RGPD (déploiement projet RGPD et structuration des processus de validation des nouveaux projets)

Évaluation du module par QCM

MODULE 4 (3h30) Documenter la conformité RGPD

Ce module répond aux exigences du référentiel 2.9, 2.10, 2.16 et 2.17

Les actions à mettre en place

- Formation obligatoire du personnel
 - Accomplir les formalités adéquates
 - Construire le registre des traitements
 - Poser les bonnes questions aux parties prenantes
-

ATELIER Atelier pratique individuel : construire sa trame de registre de traitement

Repérer les outils à disposition du DPO

- Sélectionner les labels et certifications selon son projet
 - Panorama des solutions informatiques existantes
 - Déployer les procédures
 - Intégrer l'IA dans les processus RGPD
-

ATELIER Réflexion prospective collective sur l'intégration de l'intelligence artificielle dans les entreprises

Évaluation du module par QCM

MODULE 5 (3h30) : Conduire une analyse d'impact sur la protection des données (PIA ou AIPD)

Ce module répond aux exigences du référentiel 2.13, 2.14

Identifier les critères de réalisation d'un PIA

- Comprendre ce qu'est un PIA
 - Connaître les critères issus de la législation
 - Quels autres critères pour évaluer le risque projet
 - Présentation de l'outil PIA de la CNIL et comparaison avec d'autres outils
-

ATELIER En individuel, création de l'outil d'évaluation PIA

Réaliser un PIA

- Définir et mettre en place la procédure de réalisation des PIA
 - Effectuer une pré-analyse de risques
 - Compléter un PIA
-

ATELIER Cas pratique sur un projet d'ourson connecté, évaluer le risque du projet à partir de l'outil réalisé précédemment

Évaluation du module par QCM

MODULE 6 (3H30) : Gérer la sécurité dans la RGPD

Ce module répond aux exigences du référentiel 2.10, 2.11, 2.12

Identifier les risques en matière de cybersécurité

- Différencier les typologies de menaces
 - Apprécier les niveaux de risques selon les méthodes de l'ANSSI
 - Connaître les mesures techniques et organisationnelles pour s'en prémunir
-

ATELIER Étude de cas fil rouge en plénière sur un cas réel d'intrusion dans un SI – identifier l'impact potentiel et les risques associés

Réagir à une violation de données

- Identifier une violation de données
 - Mettre en place une cellule de crise
 - Organiser les procédures et la gouvernance pour éviter l'incident
-

ATELIER En sous-groupe toujours sur le même cas, déterminer les actions que l'entreprise devrait mettre en place

Évaluation du module par QCM

MODULE 7 (3h30) Piloter les sous-traitants

Ce module répond à l'exigence du référentiel 2.5

Identifier la répartition des rôles

- La notion de sous-traitant dans le RGPD
 - Comment qualifier son sous-traitant ?
 - Sélectionner ses sous-traitants
-

ATELIER Quizz corrigé en plénière avec apport complémentaire illustré par une grille d'évaluation des sous-traitants

Encadrer juridiquement la sous-traitance

- Négocier les clauses de sous-traitance
 - Les clauses spécifiques entre responsables de traitement conjoints
 - La négociation de clauses entre responsables de traitement » La renégociation des contrats en cours
 - Effectuer un audit des sous-traitants
-

ATELIER Étude de cas en sous-groupe sur un contrat de co-traitance : identifier les clauses non conformes

Évaluation du module par QCM

MODULE 8 (3h30) Evaluer et encadrer les transferts hors UE

Ce module répond à l'exigence du référentiel 2.6

Les conditions d'un transfert

- Comprendre ce qu'est un transfert
 - Les décisions d'adéquations
 - Panorama des grands systèmes de privacy
 - Focus sur le transfert vers les USA
-

ATELIER Quizz de validation des acquis

Évaluer et encadrer le risque d'un transfert

- S'outiller avec un TIA (Transfer Impact Assessment)
 - Mettre en place des règles contraignantes d'entreprise (BCR)
 - Utiliser les clauses contractuelles types (CCT)
-

ATELIER En sous-groupe, évaluer le risque d'un transfert vers les USA sur la base d'un TIA

MODULE 9 (3h30) Administrer le droit des personnes

Ce module répond aux exigences du référentiel 2.4, 2.3

Appréhender les différents droits des personnes concernées

- Les droits historiques
 - Les nouveaux droits issus du RGPD
 - Les différences entre les pays européens
-

ATELIER Catégoriser en métaplan les différents en introduction de la séance

Organiser les réponses aux demandes

- Établir une procédure de gestion des demandes des personnes
 - Formaliser une demande de personne concernée
 - Éviter les écueils dans les réponses
-

ATELIER Atelier individuel : élaboration de réponse à une demande d'accès salariés complexe

Évaluation du module par QCM

MODULE 10 (3h30) Optimiser les relations avec les autorités de contrôle

Ce module répond à l'exigence du référentiel 2.15

Comprendre le fonctionnement des contrôles

- Appréhender les autorités de contrôles (composition, organisation)
 - Identifier l'autorité compétente en Europe (EDPB)
 - Quelles sanctions en cas de non-conformité
-

ATELIER Étude de cas plénière : identifier l'autorité compétente dans le cas complexe présenté

Gérer un contrôle de la CNIL

- Décrypter les différents types de contrôle
 - Connaître les modalités d'un contrôle
 - Se préparer à un contrôle
 - Les procédures de recours en cas de sanction
-

ATELIER Mise en situation d'un contrôle de l'autorité : gérer les étapes du contrôle

Évaluation du module par QCM

Paris	Classe virtuelle
03-07/06/2024	03-07/06/2024
23-27/09/2024	23-27/09/2024
04-08/11/2024	04-08/11/2024
16-20/12/2024	16-20/12/2024

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.